

Coupon réponse à détacher

Règlement intérieur Accueil Ados Lunel

Service Jeunesse et Vie Associative

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement de la structure municipale d'accueil des jeunes de 11 à 17 ans.

Adopté par délibération du conseil en date du 19 juillet 2023.

Je soussigné (e),, responsable légal de l'enfant, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter son application.

Fait à Lunel le

Précédée de la mention « lu et approuvé »

précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant

Signature du jeune